Envoyé en préfecture le 21/07/2026
Reçu en préfecture le 21/07/2026
Publié le 21/07/2026
ID : 017-200041689-20260706-CC2026_173-DE

République Française

Département de la Charente-Maritime

Vals de Saintonge Communauté

Conseil Communautaire du 6 juillet 2026

Objet : Pontons - Règlement et conditions d'occupations temporaires 2026

Numéro de délibération : CC2026_173

L'an deux mille vingt six, le six juillet, le Conseil Communautaire de Vals de Saintonge Communauté, dûment convoqué le 30 juin 2026, s'est réuni en séance plénière à Salle de l'Alliance à Essouvert sous la présidence de Mme Françoise MESNARD, Présidente de Vals de Saintonge Communauté.

Délégués présents :
Eric POISBELAUD, Frédéric BAUDOUIN, Yvette Sylvie FERRER, Stéphane CHEDOUTEAUD, Alain BILLAUD, Jean-Claude CAILLAULT, Gilles VENNER, Jean-Luc PATCINA, Gwendoline CAQUINEAU, Annie POINOT-RIVIERE, Cyrille BONNET, Eric MEHDAOUI, Christine VERNON, Pierre GABRIELLI, Loëtitia PELLIER, Guillaume BORDRON, Marie-Noëlle SURAUD, Géraldine DUPAS, Eric PENAUD, Jean ROULLIN, Jacques TROUVAT, Henri AUGER, Christelle BERNARD, Pascal SAGY, Emmanuelle CAIVEAU, Mathieu RENDU, Olivier FOUCHE, Vincent GINDRAU, Jacky RAUD, Thierry ADONIS, Michel PELLETIER, Frédéric BRUNETEAU, Gilles VIGNET, Joël WICIAK, Kévin NICOLAS, Frédéric PINSONNEAU, Daniel DARDILLAT, François ROUSSELOT, Michel FILLEUL, Clement PIOCHAUD, Ludmina DEPREZ, Patrick XICLUNA, Sylvain MARCHAL, Jean-Michel MANCEAU, Annie HILLAIRET, Frédéric MICHEAU, Corinne MIRBEAU, Pierre DENECHERE, Patrick BOUILLON, Jacques TORCHEUX, Valérie FLOCH-RUJU, Bruno POMMIER, Sylvette GEOFFROY, Dominique SEYFRIED, Gaëlle GUIBERTEAU, Corinne ETOURNEAU, Françoise MESNARD, Cyril CHAPPET, Myriam DEBARGE, Jean MOUTARDE, Marylène JAUNEAU, Cathy RULLAUD-MICHEL, Denis PETONNET, Frédéric EMARD, Erwan CHARLES, Annie PEROCHON, Michel LALAIZON, Sylviane DORNAT, Sylvain ALBRECHT, Christelle MARCHET, Antony MATTIUZZO, Gilles BELON, Pierre TEXIER, Didier DAUNIZEAU, Fabrice RENAUD, Julien GOURRAUD, Suzette MOREAU, Marie-José TRICHET, Patrice FOUCHER, Bastien CHAPACOU, Florence BARBE, Jean-Claude MARTEAU, Marina GALLOIS

Absents excusés ayant donné procuration :
Jeannine PASCHER donne pouvoir à Stéphane CHEDOUTEAUD
Rose-Marie NICOLAS donne pouvoir à Bruno POMMIER
Didier BOREL donne pouvoir à Gwendoline CAQUINEAU
Thierry GOUJEAUD donne pouvoir à Michel FILLEUL
Roseline GICQUEL donne pouvoir à Marie-José TRICHET
Sophie BELLEBEAU donne pouvoir à Jean-Luc PATCINA
Remi MARBOEUF donne pouvoir à Clement PIOCHAUD
Rachel DRON donne pouvoir à Sylvain MARCHAL
Jocelyne PELETTE donne pouvoir à Cathy RULLAUD-MICHEL
Laurent FLAMENT donne pouvoir à Denis PETONNET
Michel LAPORTERIE donne pouvoir à Cyril CHAPPET
Mathilde MAINGUENAUD donne pouvoir à Marylène JAUNEAU
Jacques CASTAGNET donne pouvoir à Myriam DEBARGE
Herve DE LARQUIER donne pouvoir à Sylviane DORNAT
Danielle PERTUS donne pouvoir à Frédéric MICHEAU
Sylvie BARRAUD KEROULLE donne pouvoir à Julien GOURRAUD

Envoyé en préfecture le 21/07/2026
Reçu en préfecture le 21/07/2026
Publié le 21/07/2026
ID : 017-200041689-20260706-CC2026_173-DE

Absents :
Francine CHENU, Jean-Luc JOUVE, Cédric TRANQUARD, Bruno SOGUES, Alain CHUTEAU, François PASQUET, Laurent RIGLET, Béatrice GEAY, Bernard GOURSAUD, Jean-Jacques MENAGER, Germain HENNION, Jérôme CAILLAUD, Stéphanie GRIMAUD, Yves-François SCARINGELLA, Philippe HARMEGNIES, Dominique BERNAZEAU, Marie-France GORON, Serge BERNET, Alain INGRAND, Jean-Mary BOISNIER, Thierry BROSSARD, Gérard BIELKA, Bruno MAPAL, Thierry GIRAUD, Jérémy VAQUETA, Philippe BARRIERE, Frederic RASSE, Sylvie PERRIER, Sylvie POUILLET, Jean-Michel PIOLOT, Pascal MARTINEAU, François PINEAU, Jean-Claude GODINEAU, Francette GUICHARD, Jacques GOGUET, Philippe MERCIER, Laurent BOUILLE, Julien BLASAC, Brigitte DAVID

Secrétaire de séance :
Stéphane CHEDOUTEAUD

Assistaient à la séance : ROSIER Renaud
GUIBERTEAU Cécilia
GROLEAU Karine
HOUET Patricia
REGNAULT Pierrick
GROS Véronique

Nombres de membres :
En exercice : 138
Quorum : 70
Présents : 83
Votants : 99
Pouvoirs : 16

Publication (affichage) ou notification du :

Envoyé en préfecture le 21/07/2026
Reçu en préfecture le 21/07/2026
Publié le 21/07/2026
ID : 017-200041689-20260706-CC2026_173-DE

Vu la délibération du BC2025_082 du bureau communautaire portant sur la mise à disposition précaire et révocable d'une portion du domaine fluvial départementale de la Charente,

Vu la délibération du BC2023_019 du bureau communautaire en date du 09 mai 2023 portant sur l'autorisation d'occupation temporaire pour l'exploitation de 36 ml de pontons d'amarrage loisirs situés sur la commune de Le Mung et appartenant à Vals de Saintonge Communauté, à l'EURL LA CABANE représentée par son gérant M. Tom Bonicho,

Considérant l'absence de solutions de gestion avec l'exploitant en place à l'EURL LA CABANE sur la portion de 70,5 ml dédiés à l'amarrage de moyenne et longue durée et considérant la présence de 7 bateaux déjà en place, occupants sans titre,

Considérant la raréfaction du nombre d'emplacements d'amarrage disponibles sur le fleuve Charente,

Considérant que cette situation d'occupation sans titre est anormale et inconfortable,

Vals de Saintonge Communauté, après échanges avec les propriétaires concernés et les services de l'Agence départementale des affaires fluviales propose d'établir une tarification temporaire de régularisation de la situation pour les propriétaires de ces bateaux, leur permettant d'accéder en toute légalité au ponton et à leur bateau.

L'autorisation d'accès serait ainsi donnée sans pour autant leur délivrer de services complémentaires de distribution des fluides (eau et électricité), pour laquelle, la configuration des installations actuelles ne permet pas de dissocier la distribution individuellement et distinctement des comptages de l'exploitant connexe l'EURL LA CABANE.

La tarification d'un simple service d'amarrage est proposée jusqu'au 31 octobre 2026, le temps d'envisager un autre mode de gestion, et/ou de réaliser d'éventuels travaux structurels de séparation des comptages.

Proposition de tarifs saison 2026 (jusqu'au 31 octobre 2026)

Longueur bateau	Tarifs 2026 (sans services)
Inférieur à 5 mètres	125 €
De 5,01 à 7 mètres	175 €
De 7,01 à 9 mètres	275 €
De 9,01 à 12 mètres	390 €
De 12,01 à 13 mètres	450 €

Les crédits seront inscrits au budget 2026.

Ces tarifs seront assortis d'un règlement d'utilisation des installations pour l'amarrage de bateaux longue durée essentiellement.

Envoyé en préfecture le 21/07/2026
Reçu en préfecture le 21/07/2026
Publié le 21/07/2026
ID : 017-200041689-20260706-CC2026_173-DE

En conséquence, il est proposé au conseil communautaire:

- d'approuver la régularisation d'occupation d'une portion de 70,5 ml de pontons de Le Mung sans services,
- d'approuver les tarifs de simples amarrages de longue durée et le règlement d'usage des pontons.
- d'autoriser madame la présidente à prendre toutes dispositions en ce qui concerne le suivi administratif, technique et financier de la présente délibération.

Adopté à la majorité.

- Pour : 93
- Contre : 1
- Abstention : 5

Ainsi fait et délibéré, les jours et an susdits,
Au registre sont les signatures,
Pour copie certifiée conforme.

Fait à Saint-Jean-d'Angély,
Le 15 juillet 2026

Le secrétaire de séance,
Stéphane CHEDOUTEAUD

La Présidente de Vals de Saintonge Communauté,
Françoise MESNARD



